

03

2012

RÉPÈRES

HÉBERGER

« STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET PERSONNES ACCUEILLIES »

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE
ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX 2008
EN ÎLE-DE-FRANCE

AUTEURS

SERVICE OBSERVATOIRES,
ÉTUDES ET ÉVALUATIONS



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Définitions	2
--------------------------	----------

I / LE DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION FRANCIEN.....5

Le dispositif francilien en 2008 : 415 établissements et plus de 23 000 places permanentes - hors places d'hôtel	5
Des établissements inégalement répartis.....	5
La prépondérance des CHRS.....	5
De 2004 à 2008, des capacités d'accueil en augmentation.....	5
Les nouvelles places de stabilisation.....	7
Des conditions d'accueil différenciées	7
Des établissements gérés en grande partie par le secteur privé à but non lucratif.....	7
Des taux d'occupation élevés.....	9
La majorité des établissements cible des publics particuliers.....	9
L'aide aux démarches : premier service rendu aux usagers.....	9

II / LES PERSONNES ACCUEILLIES.....11

II.1 / Caractéristiques des personnes accueillies en CHRS en urgence la nuit du 4 au 5 février.....11

II.2 / Caractéristiques des personnes accueillies hors urgence.....11

Plus de 18 000 personnes accueillies dont près 5 000 mineurs.....	11
Six hébergés sur dix sont des isolés.....	11
Plus de 20% du public accueilli ne dispose d'aucune ressource.....	11
Comment arrive-t-on dans l'hébergement social ?.....	11
Des motifs d'admission multiples.....	13
Une durée de séjour moyenne de 11 mois	13
Un sortant sur quatre accède à un logement.....	13
Plus d'un tiers des personnes accueillies se retrouvent à la rue, en hébergement d'urgence ou sans destination connue de l'établissement à leur sortie.....	13

II.3 / Caractéristiques des personnes accueillies par types d'établissement.....13

en centres d'hébergement et de réinsertion	13
dans les autres centres d'accueil.....	15
dans les centres d'accueil mère enfant.....	15
dans les maisons relais.....	17
dans les CADA.....	17
dans les CPH.....	17

III / LE PERSONNEL DES STRUCTURES.....19

Des taux d'encadrement variables	19
Un âge moyen de 42 ans	19
Agents de services, éducateurs, surveillants de nuit : les professions les plus représentées	19
L'ancienneté dans l'établissement	19
Un personnel très présent	19

Présentation générale

L'enquête ES 2008 est une enquête nationale conduite par la DREES qui s'adresse aux établissements accueillant des adultes ou des enfants en difficulté sociale qui relèvent des champs de compétence de l'État ou des collectivités locales (Conseils généraux).

Le dispositif d'hébergement francilien repose sur un dispositif généraliste qui regroupe l'ensemble des structures d'hébergement dédiées aux personnes ou familles en difficulté quelle que soit leur situation administrative. Ces structures offrent des places d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion. Parallèlement, des capacités d'hébergement sont mobilisées à destination des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ce dispositif spécifique inclut les places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et les places en centres provisoires d'hébergement (CPH).

La liste des établissements enquêtés est issue principalement du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (répertoire Finess) ; elle a cependant été complétée pour les maisons relais, les autres centres d'accueil et les organismes conventionnés au titre de l'allocation de logement temporaire (ALT) sur la base d'éléments fournis par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et par le ministère en charge du logement.

L'enquête fournit un inventaire des établissements sociaux au 15 décembre 2008, leur capacité d'accueil, une description des principales caractéristiques du personnel exerçant dans ces établissements et une description des personnes présentes, hors hébergement d'urgence, à cette même date. Elle permet également d'avoir des informations sur les sorties au cours de l'année 2008 (hors hébergement d'urgence) et sur les personnes hébergées en urgence dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), la nuit du 3 au 4 février 2009.

Cette enquête est déclarative et les données sont fournies par les établissements. Un redressement des données a été effectué. Quel que soit le type d'établissements, en Île-de-France, le taux de non-réponse est inférieur à 10 %, excepté pour les maisons relais pour lesquelles il est de 15 %.

Cette publication concerne uniquement les établissements pour adultes et familles et n'évoque donc pas les données caractérisant les établissements pour les enfants et les adolescents.

Les nuitées d'hôtel mobilisées en nombre important (plus de 8 000 en décembre 2008) par des associations, sur le financement de l'État, pour un hébergement complémentaire à celui proposé par les établissements, ne font pas partie du champ de cette enquête (pas plus que celles mobilisées sur le financement des collectivités locales).

Dans cette publication, les places « parisiennes » sont uniquement celles localisées à Paris.

A elle seule, l'Île-de-France offre 26 % des places d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale, alors qu'elle ne concentre que 18 % de la population française. Avec une moyenne de 2 places pour 1 000 habitants, c'est l'une des deux régions françaises les plus équipées.

La présente note s'appuie sur les travaux d'analyse d'ES 2008 sur le champ national menés par Thierry MAINAUD pour la DREES, intitulés « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale » (note n°738 de septembre 2010) et « L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements » (note n°766 de juin 2011).

DEFINITIONS

Les structures d'hébergement du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent, accompagnent et le plus souvent hébergent des personnes ou des familles qui connaissent des difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Ils sont financés principalement au titre de l'aide sociale de l'État, sous forme de dotation globale et non de subvention. Certains CHRS peuvent bénéficier de ce mode de financement sans proposer d'hébergement. Il y a donc parfois un décalage entre le nombre de places en CHRS et le nombre de places d'hébergement.

Les établissements d'accueil mère-enfant (ou centres maternels) accueillent des femmes enceintes ou mères isolées en difficulté. La durée de la prise en charge est de 6 mois renouvelables (maximum 3 ans). L'hébergement permet aux mères de bénéficier d'une aide à la parentalité, aux démarches administratives et l'accès à l'emploi. Ces établissements sont en partie financés par les Conseils généraux au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) accueillent des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'instruction, avec pour missions l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants, etc. Les CADA sont financés au titre de l'aide sociale de l'État.

Les centres provisoires d'hébergement (CPH) hébergent et préparent l'insertion des réfugiés. Pour y accéder il faut que les réfugiés soient sans logement ni ressource. Les CPH sont financés au titre de l'aide sociale de l'État.

Les autres centres d'accueil regroupent essentiellement des centres d'hébergement d'urgence (CHU), financés par subvention.

Les maisons relais (ou pensions de famille) accueillent dans un cadre semi-collectif des personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme. Elles relèvent du logement adapté et sont subventionnées par l'État. Les résidences d'accueil sont des maisons relais dédiées aux personnes souffrant d'un handicap psychique pour lesquelles un accompagnement médico-psychologique est proposé de façon complémentaire (SAMSAH Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).

L'allocation de logement temporaire (ALT) est une allocation qui permet le financement des places d'hébergement dans un parc diversifié (parc privé, parc social, hôtels, centres d'hébergement...). Alimentée à égalité par l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), cette aide est versée aux associations ou aux centres communaux d'action sociale (CCAS) qui mobilisent les places. Dans la présente étude, seules les places gérées par les établissements d'accueil ou d'hébergement sont prises en compte.

Des nuitées d'hôtel (non comptabilisées ici) sont mobilisées par des associations, sur le financement de l'État ou celui des collectivités locales, à défaut de places disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence. Pour mémoire, en décembre 2008, 8 638 places d'hôtel, financées par l'État, étaient mobilisées (source : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement). Elles sont extérieures aux établissements d'accueil et donc au champ de cette étude. Cependant, certaines structures peuvent mobiliser des nuitées hôtelières dans le cadre de leur mission CHRS (CHRS éclaté). Dans ce cas, la place sera comptabilisée. De même, les structures médico-sociales telles que les appartements de coordination thérapeutique ou les lits d'accueil médicalisés ne sont pas enquêtés.

Définitions des types de places

Places d'insertion : Hébergement dans la durée de personnes confrontées à des difficultés sociales, qui peut être associé à des actions permettant aux personnes prises en charge de retrouver leur autonomie.

Places de stabilisation : Hébergement sans limitation de durée mais à vocation transitoire en faveur des personnes fortement désocialisées, intermédiaires entre les hébergements d'urgence et d'insertion. Ce type de place est de création récente.

Places d'urgence : Hébergement à prise en charge immédiate et pour une durée d'intervention limitée dans le temps (quelques jours). En 2008, elles concernent notamment les établissements qui ferment en journée.

Lits halte soins santé (LHSS) : Hébergement temporaire de personnes sans domicile dont l'état de santé nécessite des soins et une prise en charge adaptée sans justifier une hospitalisation. Ces lits relèvent de l'ARS et sont financés par l'assurance maladie.

Places hors hébergement : Activités hors hébergement pour lesquelles, pour des raisons administratives, il est habituel de rendre compte de l'activité avec un nombre de places (insertion par l'activité économique, activités de veille sociale...) et qui figurent sur l'arrêté de référence de l'établissement.

Autres types de places : Hébergement sans définition identifiée

TABLEAU 1 : Établissements et places proposées par département en Île-de-France (y compris CPH et CADA, hors hôtels)

	Nombre d'établissements	Nombre de places	dont places d'hébergement	dont places financées par l'ALT	Taux d'équipement*	Effectifs présents	Taux d'occupation**
Paris	141	9 029	8 904	782	4,1	8 386	94,2
Hauts-de-Seine	45	2 598	2 533	139	1,7	2 132	84,2
Seine-Saint-Denis	41	2 195	2 180	171	1,5	2 163	99,2
Val-de-Marne	43	1 990	1 986	452	1,5	1 845	92,9
Petite couronne	129	6 782	6 699	762	1,6	6 140	91,7
Seine-et-Marne	36	2 287	2 081	208	1,8	2 022	97,2
Yvelines	40	1 583	1 583	223	1,1	1 393	88,0
Essonne	24	1 929	1 929	238	1,6	1 763	91,4
Val-d'Oise	45	1 519	1 477	194	1,3	1 434	97,1
Grande couronne	145	7 318	7 071	864	1,4	6 612	93,5
Île-de-France	415	23 130	22 674	2 407	2,0	21 138	93,2

*Taux d'équipement : nombre de places / population en 2008.

**Taux d'occupation : effectifs présents sur les places d'hébergement au 15 décembre 2008 / nombre de places consacrées à l'hébergement.

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

TABLEAU 2 : Établissements et places proposées par catégorie Finess en Île-de-France (y compris CPH et CADA, hors hôtels)

	Nombre d'établissements	Nombre de places	dont places d'hébergement	dont places financées par l'ALT	Effectifs présents	Taux d'occupation*
Établissements d'accueil mère-enfant	37	1 602	1 602	53	1 453	90,7
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	179	10 761	10 360	662	9 610	92,8
Autres centres d'accueil	129	6 265	6 210	1 446	5 833	93,9
Maisons relais - Résidences accueil	27	706	706	0	657	93,1
Sous-total	372	19 334	18 878	2 161	17 553	93,0
Centres provisoires d'hébergement (CPH)	2	366	366	179	320	87,4
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	41	3 430	3 430	67	3265	95,2
CADA + CPH	43	3 796	3 796	246	3 585	94,4
Île-de-France	415	23 130	22 674	2 407	21138	93,2

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

**Taux d'occupation : effectifs présents sur les places d'hébergement au 15 décembre 2008 / nombre de places consacrées à l'hébergement.

TABLEAU 3 : Capacités d'hébergement en 2004 et 2008

	2004		2008		Evolution 2004/2008	
	Nombre d'établissements	Nombre de places	Nombre d'établissements	Nombre de places	Etablissements	Places
Centre d'accueil mère enfant	32	1361	37	1602	15,6	17,7
CHRS	143	6771	179	10 761	25,2	58,9
CHU en 2004 et autres centres d'accueil en 2008		5973*	129	6265		4,9
Maisons relais	15	399	27	706	80,0	76,9
CPH	6	186	2	366	-66,7	96,8
CADA	32	2418	41	3430	28,1	41,9
Total		17 108	415	23 130		

Source : DREES, enquête ES 2004 et ES 2008

Champ : Île-de-France

* : ce chiffre correspond à l'estimation publiée en 2004. Il n'est pas directement comparable à celui de 2008 du fait d'une moins bonne couverture du champ en 2004

I / LE DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION FRANCILIEN

Le dispositif francilien en 2008 : 415 établissements et plus de 23 000 places permanentes, hors places d'hôtel...

... accueillant des adultes et des familles en grande difficulté sociale. Ces établissements comprennent les établissements d'accueil mère-enfant, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres provisoires d'hébergement (CPH), les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), les maisons relais et les autres centres d'accueil, en général des centres d'hébergement d'urgence .

Des établissements inégalement répartis

Sur les 23 130 places permanentes proposées par l'ensemble de ces établissements, près de quatre sur dix sont situées dans Paris intra-muros. Paris et la proche couronne concentrent près de sept places sur dix.

Globalement le dispositif d'accueil francilien propose 2 places pour 1 000 habitants mais il existe une forte disparité entre le département capitale et le reste de l'Île-de-France. En effet, l'offre à Paris est de 4,1 places pour 1 000 habitants alors que dans les autres départements l'offre est inférieure à 2 places. Le département francilien le moins bien équipé est celui des Yvelines avec 1,1 place (cf. tableau 1).

La prépondérance des CHRS

Parmi les 23 130 places permanentes franciliennes, 22 674 sont consacrées à l'hébergement, les autres places étant notamment comptabilisées au titre de l'accueil de jour.

Les CHRS offrent l'accueil le plus important avec plus de quatre établissements franciliens sur dix et près d'une place d'hébergement sur deux proposée.

Les autres centres d'accueil constituent la seconde grande catégorie d'établissements, avec 6 295 places recensées (cf. tableau 2).

Les places dans les centres pour les réfugiés ou les demandeurs d'asile représentent 16,7 % des places

d'hébergement franciliennes. Elles sont réparties pour 90 % en CADA et pour 10 % en CPH.

Les établissements d'accueil mère enfant disposent de 1 602 places.

Offrant plus de 700 places fin 2008, les maisons relais et résidences d'accueil sont la catégorie de structures d'accueil la plus récente puisque leur création date de 2002.

2004 – 2008 : des capacités d'accueil en augmentation...

...quelle que soit la catégorie des établissements prise en compte.

En effet, le nombre d'établissements a augmenté pour l'ensemble des catégories FINESS, à l'exception des CPH (-66.7 % entre 2004 et 2008) mais les places en CPH ont presque doublé en 4 ans, malgré la fermeture d'établissements (cf. tableau 3).

L'augmentation du nombre d'établissements est de l'ordre de 28,1 % pour les CADA et de 25,2 % pour les CHRS.

Le taux d'accroissement du nombre de maisons relais est le plus élevé (80,0 %), et il est à corrélérer avec l'ouverture plus récente de ce type de structures et l'évolution des politiques publiques (cf. Encadré 1).

Les places en CHRS et en CADA ont augmenté respectivement de 58,9 % et de 41,9 % sous l'effet des mesures publiques successives prise par le ministère en charge de la cohésion sociale, en 2004 avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS) puis en 2007 avec le Plan d'action renforcé pour les sans-abri (cf. Encadré 1).

La capacité d'accueil dédiée aux jeunes mères accompagnées d'enfants s'est accrue de près de 18% entre les deux enquêtes.

ENCADRE 1 : Les grandes étapes de la politique publique de l'hébergement entre 2004 et 2008

Le plan de cohésion sociale (PCS)

Proposé en juin 2004, il a notamment fixé plusieurs objectifs concernant l'hébergement dans son programme 14 intitulé « Résoudre la crise du logement par le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence » dont les objectifs ont été retranscrits dans la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

Entre 2005 et 2008, le budget consacré par l'État en Île-de-France aux différents dispositifs d'hébergement et de veille sociale a connu une augmentation de 28 %. Le PCS a amorcé une évolution du dispositif d'hébergement dont la continuité a été assurée par le PARSA.

Le plan d'action renforcé en faveur des personnes sans-abri (PARSA)

Élaboré en concertation avec les associations, concernant l'hébergement, il avait des objectifs de deux ordres. Il s'agissait d'améliorer la qualité de l'accueil et des prestations proposées aux personnes sans abri et de développer la fluidité du parcours des usagers entre l'urgence, l'insertion et le logement.

En octobre 2007, en Île-de-France, plusieurs mesures devaient être mises en œuvre pour la réalisation du PARSA :

- 1 476 places d'urgence ont bénéficié d'un élargissement de leurs horaires d'ouverture
- 3 469 places d'hébergement d'urgence transformées en places d'hébergement de stabilisation
- 429 places supplémentaires ont été créées en maisons-relais
- 1 423 places de CHU ont été transformées en places de CHRS
- 362 places d'hôtel supplémentaires ont été financées par le PARSA
- 836 places d'urgence hivernales ont été pérennisées

Au cours du dernier trimestre 2007, il était prévu de transformer 440 places d'hébergement d'urgence en stabilisation et 152 places en CHRS et de créer 46 places de maisons-relais qui se sont ajoutées aux capacités énoncées précédemment.

TABLEAU 4 : Capacités d'hébergement par type de places en 2008

	Insertion	Stabilisation	Urgence	LHSS*	Autres types de places	Non précisé	Ensemble
Établissements d'accueil mère-enfant	660	0	72	0	870	0	1 602
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	7 790	1 271	873	1	426	401	10 761
Autres centres d'accueil	429	1 913	2 218	187	1 464	55	6 265
Maisons relais - Résidences accueil	451	13	0	0	242	0	706
Sous-total	9 329	3 196	3 163	188	3 002	456	19 334
Centres provisoires d'hébergement (CPH)	136				230	0	366
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	160				3 270	0	3 430
CPH + CADA	296				3 500	0	3 796
Île-de-France	9 625	3 196	3 163	188	6 502	456	23 130

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

TABLEAU 5 : Capacités d'hébergement par type de places et par département en 2008

	Insertion	Stabilisation	Urgence	LHSS*	Autres types de places	Non précisé	Ensemble
Paris	4 487	1 383	1 696	140	1 198	125	9 029
Hauts-de-Seine	1 203	174	499	1	656	65	2 598
Seine-Saint-Denis	1 123	321	64	0	671	15	2 195
Val-de-Marne	589	439	153	47	758	4	1 990
Petite couronne	2 915	934	717	48	2 085	84	6 782
Seine-et-Marne	467	167	213	0	1 235	205	2 287
Yvelines	731	159	122	0	572	0	1 583
Essonne	536	482	195	0	716	0	1 929
Val-d'Oise	489	72	220	0	696	42	1 519
Grande couronne	2 223	879	749	0	3 219	247	7 318
Île-de-France	9 625	3 196	3 163	188	6 502	456	23 130

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

TABLEAU 6 : Répartition des places selon la modalité d'hébergement proposé

	Accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais - Résidences accueil	CPH	CADA	Ensemble
Chambres individuelles	31,2	18,5	14,2	8,7	23,8	18,9	18,0
Chambres aménagées pour couples et familles	14,8	15,6	9,1	1,9	13,7	21,7	14,3
Chambres partagées par plusieurs adultes	0,7	17,1	22,6	0,0	1,1	16,1	16,6
Dortoirs	0,0	3,1	23,8	0,0	0,0	1,6	8,2
Appartement ou maison de type T1	23,5	9,5	9,3	73,9	0,3	7,6	11,9
Appartement ou maison de type T2	16,1	8,4	3,6	11,4	0,5	11,9	8,1
Appartement ou maison de type T3	8,1	9,7	2,7	4,1	14,2	11,6	7,9
Appartement ou maison de type T4 ou plus	4,7	10,6	7,6	0,0	26,0	9,1	9,1
Chambre d'hôtel	0,9	7,4	7,0	0,0	20,5	1,4	5,9

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

*Les LHSS bien que financés par l'assurance maladie et gérés par l'ARS peuvent être présents dans certains CHU.

Les nouvelles places de stabilisation

Il convient de distinguer type de place et type d'établissement (exemple : une place d'urgence peut être gérée par un CHRS ou un autre centre d'accueil).

Introduites à partir de 2006 afin de répondre aux besoins des personnes fortement désocialisées, **les places de stabilisation** ont pris de l'importance dans le dispositif (14 % des places). Si, à l'échelle nationale, elles ne constituent que 8 % de la capacité globale d'accueil, elles représentent autant de places que les places d'urgence franciliennes fin 2008 et ont été ouvertes en quasi totalité en CHRS et dans les autres centres d'accueil.

Sept **places d'urgence** sur dix sont recensées dans les autres centres d'accueil.

Les **places d'insertion** restent la première offre du dispositif AHI : elles constituent 41,6 % du parc. Pour plus de 80 %, ces places sont dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Notons qu'après les places d'insertion, la catégorie « **autres types de places** » représente 28% des places.

46,6 % des places d'insertion et 43,3 % des places de stabilisation franciliennes sont dans des établissements parisiens. Paris concentre également 53 % des places d'urgence permanentes et 74 % des lits halte soins santé qui constituent une prise en charge spécifique (cf. tableau 4).

Des conditions d'accueil différenciées

Les CHRS offrent des modalités d'hébergement diversifiées tandis que les autres centres d'accueil concentrent les places en dortoir.

Un tiers des personnes accueillies bénéficient d'un espace pour elles seules ou leur famille (chambre individuelle ou chambre aménagée pour couples et familles).

Un peu moins de deux places sur cinq sont dans des appartements ou des maisons. Ces logements peuvent accueillir des personnes seules ou des familles mais aussi être partagés.

Une place sur quatre est en dortoir ou en chambre partagée. Dans les autres centres d'accueil, elles représentent 46,4 % des capacités. Dans les CHRS et CADA, cela représente 20,2 % et 17,7 % des places.

1 833 places sont en dortoir dont sept sur dix recensées dans les autres centres d'accueil.

Trois établissements (1 CHRS et 2 autres centres d'accueil) concentrent à eux seuls 61,6 % des places en dortoirs. Ces établissements se situent à Paris (La Mie de Pain, CHU ayant 579 places en dortoirs) et dans les Hauts-de-Seine (le CASH de Nanterre, avec 194 places en dortoirs).

34,1 % des places en CHRS sont des chambres individuelles ou aménagées pour couple et famille tandis que 20,2 % sont des chambres partagées par plusieurs adultes ou des dortoirs. 38,2 % sont des appartements ou maisons (de T1 à T4) (cf. tableau 6).

Des établissements gérés en grande partie par le secteur privé à but non lucratif

Le secteur privé à but non lucratif gère 78,5 % des établissements franciliens.

Il s'agit d'associations pour plus de 97 % et de fondations pour 2,9 %.

Sa présence est cependant variable selon les catégories d'établissements : il gère 100 % des CPH, 92,9 % des CHRS, 80,5 % des CADA, 68,3 % des établissements d'accueil mère-enfant, 66,8 % des autres centres d'accueil et 48,6 % des maisons relais.

A l'exception d'une faible part d'organismes privés à caractère commercial (moins de 3 % des établissements), les autres structures sont publiques ou semi-publiques.

Elles dépendent principalement des conseils généraux (2 %), ou des centres communaux d'action sociale (2,3 %). Certains organismes sont en Groupement d'intérêt public (1,6 %).

Les conseils généraux sont impliqués dans 22,5 % des établissements mère-enfant, notamment via l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Les établissements sont principalement financés au titre de l'aide sociale de l'État, selon des modalités liées à leur statut et à leur régime d'autorisation.

Les 22 674 places d'hébergement franciliennes recensées au cours de l'enquête 2008 incluent par ailleurs 2 407 places financées (cf. tableau 2) au titre de l'allocation de logement temporaire (ALT).

Cela représente 10,6 % des places d'hébergement.

Il faut noter que la participation de l'ALT sur ces places peut être totale ou partielle.

Une place financée par l'ALT sur trois est à Paris et une sur cinq dans le Val-de-Marne.

Les places financées par l'ALT sont pour 60,1 % dans les autres centres d'accueil et 27,5 % dans les CHRS.

TABLEAU 7 : Les publics accueillis en priorité par type d'établissement

	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais Résidence d'accueil	Sous -total	CPH	CADA	CPH + CADA	Ensemble
Nombre total d'établissements	37	179	129	27	372	2	41	43	415
Sortants de prisons	0	37	20	2	59	0	0	0	59
Personnes relevant de mesures judiciaires	8	37	19	1	64	0	0	0	64
Alcoolisme et toxicomanie	4	34	23	12	73	0	0	0	73
Patho lourdes et invalidantes	1	14	12	16	42	0	4	4	46
Femmes victimes de violence	15	50	16	2	83	0	2	2	85
Femmes enceintes ou accompagnées d'un enfant de moins de 3 ans	35	19	13	9	76	0	4	4	80
Personnes souffrant de troubles du comportement	10	26	18	13	66	0	2	2	68
Personnes sortant d'établissement psychiatrique	3	29	18	16	67	0	1	1	68
Personnes prostituées en danger ou sortant de la prostitution	3	26	13	2	45	0	1	1	46
Jeunes (moins de 25 ans)	21	46	19	5	91	0	8	8	99
Réfugiés	7	22	15	6	49	1	22	23	72
Demandeurs d'asile	8	16	13	0	37	0	41	41	78
Aucun public prioritaire	1	81	76	6	163	1	0	1	164

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

Guide de lecture : En Île-de-France, il y a 37 établissements d'accueil mère-enfant, un seul a déclaré n'accueillir aucun public prioritaire, 15 ont déclaré accueillir en priorité les femmes victimes de violences.

TABLEAU 8 : Part des établissements proposant différents services, aides ou prestations par catégorie Finess

	Part des établissements déclarant disposer des services ou prestations								
	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais Résidence d'accueil	Sous -total	CPH	CADA	CPH + CADA	Ensemble
Activités professionnelles en atelier	6,2	7,7	11,0	0,0	8,1	50,0	4,9	7,0	8,0
Insertion par activité économique	6,1	6,5	5,3	0,0	5,6	0,0	4,9	4,7	5,5
Crèche jardin d'enfants ou garderie	50,4	7,7	3,5	0,0	9,9	0,0	2,4	2,3	9,1
Accueil de jour	5,5	11,7	17,8	0,0	12,3	0,0	19,5	18,6	13,0
Accompagnement social ambulatoire	22,2	25,7	22,1	37,5	25,0	0,0	7,3	7,0	23,1
Aides aux démarches administratives et juridiques	78,2	89,5	81,3	83,0	85,1	100,0	92,7	93,0	85,9
Domiciliation	47,9	55,3	33,6	18,0	44,4	50,0	53,7	53,5	45,3
Restauration collective	51,4	42,8	63,2	19,2	49,0	50,0	7,3	9,3	44,9
Aide à la parentalité	87,6	50,4	21,4	20,0	41,9	50,0	31,7	32,6	40,9
Service d'accueil orientation	14,9	14,6	17,2	0,0	14,5	0,0	4,9	4,7	13,5
Équipes mobiles	0,0	2,3	4,3	3,9	2,9	0,0	2,4	2,3	2,8
Plate forme 115	0,0	3,0	4,3	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	2,6

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

Guide de lecture : 6,2 % des établissements mère-enfant déclarent proposer des activités professionnelles en atelier. 2 CADA (soit 4,9%) ont déclaré proposé des activités professionnelles en atelier et de l'insertion par activité économique.

Des taux d'occupation élevés

Le 15 décembre 2008, l'effectif présent est de 21 138 personnes, ce qui représente un taux d'occupation de 93,2 % sur l'ensemble des places d'hébergement, toutes structures confondues.

Parmi les effectifs présents, 5 113 sont des enfants ou des jeunes de moins de 18 ans : près d'un quart des places sont donc occupées par des mineurs.

Cette proportion de mineurs est variable selon le type de structure et le département observé.

Dans les centres d'accueil mère-enfant, ce taux est de 53,2 %.

Dans les centres provisoires d'hébergement, ce taux est également important (40,0 %) du fait de la présence de familles.

En revanche, les maisons relais logent peu de mineurs (7,9 %) ce qui est cohérent avec leur destination.

Les écarts sont également très marqués d'un département à l'autre : la part des enfants en Seine-Saint-Denis est de plus de 36 %, contre seulement 16,9 % à Paris.

Ce sont les établissements dyonisiens qui connaissent la plus grande tension avec un taux d'occupation qui dépasse les 99,2 %.

Deux départements de grande couronne affichent également des taux d'occupation très élevés : il s'agit de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise (97,2 % et 97,1 %) (cf. tableau 1).

Les taux d'occupation sont aussi variables selon les types de structures : les CADA ont le taux d'occupation le plus élevé (95,2 %) ainsi que les autres centres d'accueil et les maisons relais (93,9 % et 93,1 %).

On note que les nombreuses créations de places entre 2004 et 2008 en CHRS et en CADA (respectivement +56,8 % et +42 %) n'ont pas permis de relâcher la pression sur l'occupation de ces structures (cf. tableau 2).

La majorité des établissements cible des publics particuliers

La plupart des établissements enquêtés déclarent accueillir certains publics en priorité, selon leur projet social pour les établissements généralistes, ou selon leur vocation spécifique pour les centres d'accueil mère-enfant, les CADA et les CPH.

Les CHRS et les centres d'accueil sont à classer dans la catégorie généraliste.

En CHRS, les publics les plus souvent cités sont : les femmes victimes de violence, les jeunes adultes de moins de 25 ans, les personnes sortant de prison ou relevant de mesures judiciaires, et les personnes souffrant d'addiction (alcoolisme, toxicomanie).

Dans les résidences d'accueil, ce sont les personnes souffrant de pathologies lourdes et invalidantes ou les personnes souffrant de troubles du comportement.

En effet, ces structures accueillent des personnes souffrant d'isolement ou rencontrant des difficultés de sociabilisation importantes (cf. tableau 7).

5,6 % des établissements acceptent les personnes accompagnées d'animaux.

Pour les CADA, le public est constitué principalement des demandeurs d'asile mais 22 % d'entre eux déclarent aussi donner une priorité aux réfugiés.

L'aide aux démarches est le premier service rendu par les établissements

Les établissements enquêtés offrent des services, des prestations d'accompagnement ou des aides diverses.

Pour la grande majorité, il s'agit d'une aide aux démarches administratives et juridiques (dans 85,9 % des établissements, 93,0 % en CADA et CPH).

Parmi les autres services proposés, on trouve :

- la domiciliation (45,3 % des établissements),
- la restauration collective (44,9 %),
- l'aide à la parentalité (40,9 %),
- et l'accueil de jour (13,0 %).

Neuf centres d'accueil mère-enfant sur dix et la moitié des CHRS et des CPH offrent aux parents la possibilité de bénéficier d'une aide à la parentalité.

On trouve des crèches, jardins d'enfants, ou garderies dans 9,1 % des structures, mais dans plus de 50% des établissements d'accueil mère-enfant (cf. tableau 8).

TABLEAU 9 : Description des personnes hébergées en établissement (hors urgence)

En %	Accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais	CPH	CADA	Ensemble
Nombre de personnes	647	6355	3215	592	192	2351	13352
Hommes	0,6	52,9	59,6	59,8	42,2	52,2	52,0
Femmes	99,4	47,1	40,4	40,2	57,8	47,7	48,0
Inconnu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Moyenne d'âge	24,6	36,7	38,6	46,6	34,1	33,8	36,5
De 18 à moins de 25 ans	63,6	17,6	21,6	3,9	21,4	19,0	20,5
De 25 à moins de 45 ans	35,8	56,8	42,5	37,1	63,0	67,0	53,3
De 45 à moins de 60 ans	0,6	22,6	27,2	45,7	15,1	11,2	21,6
60 ans et plus	0,0	3,0	8,7	13,4	0,5	2,7	4,6
Situation familiale							
Personnes isolées	0,2	64,3	77,6	75,9	35,4	56,0	63,0
Mères ou pères isolés avec enfant(s)	98,7	18,1	11,5	11,8	16,1	13,7	19,3
En couple sans enfant	0,6	5,0	6,7	8,2	3,1	5,0	5,3
En couple avec enfant(s)	0,0	11,0	3,5	2,5	37,0	22,3	10,7
Enfants ou adolescents accompagnant au moins un adulte	0,5	1,5	0,8	1,7	8,3	3,0	1,7

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France, personnes de 18 ans ou plus hébergées au 15 décembre 2008, hors hébergement d'urgence

TABLEAU 10 : Activité des personnes hébergées

	Accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais - Résidences accueil	CPH	CADA	Ensemble
Situation dans l'emploi*							
Contrat de travail ou à leur compte	227	2010	825	92	74	92	3321
contrats aidé, activités d'insertion ou d'adaptation	37	404	159	29	18	23	671
Activités professionnelles sans précision connue	0	133	35	6	6	14	193
En stage de formation	58	375	212	9	14	35	702
Chômeurs	182	1633	649	103	47	241	2855
Scolaires et étudiants	34	143	164	4	11	47	402
Autres inactifs	84	648	315	149	16	277	1487
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	11	667	323	98	5	1491	2594
Inconnue	15	262	462	64	1	121	925
Ressources financières **							
Revenus d'activité	45,0	43,7	37,1	29,0	53,1	5,9	35,0
Allocations chômage (Unédic, ASS, ATA...)	1,2	5,9	5,9	8,0	0	9,8	6,4
RMI et API	76,3	26,6	22,6	20,5	25,0	9,2	24,7
Autres allocations	64,9	22,1	16,8	47,6	21,4	32,5	25,8
Retraite ou APSA	0,2	1,2	3,9	8,3	0,0	0,5	1,9
Aucune ressource	2,4	18,1	17,4	2,4	25,5	42,1	20,8

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France, personnes de 18 ans ou plus hébergées au 15 décembre 2008, hors hébergement d'urgence

* : valeurs manquantes 201

** : Les personnes hébergées peuvent disposer de plusieurs ressources

II / LES PERSONNES ACCUEILLIES

Seules les personnes de 18 ans ou plus seront décrites dans cette partie.

II.1 / Caractéristiques des personnes accueillies en CHRS la nuit du 4 au 5 février

L'occupation des places d'urgence ayant fait l'objet d'une enquête spécifique, les résultats sont limités aux réponses de 883 personnes accueillies dont 721 adultes en CHRS la nuit du 4 au 5 février 2009 sur des places d'urgence.

Ce sont en majorité des hommes et des isolés (huit sur dix).

Les enfants accompagnent un parent, le plus souvent victime de violence conjugale.

Plus de la moitié sont d'origine étrangère, non ressortissants de l'Union Européenne.

La majorité de ces adultes (sept sur dix) ont été admis pour sortir de la rue.

Trois sur quatre avaient été accueillis en place d'urgence le mois précédent. C'est le lieu de résidence antérieur le plus souvent indiqué.

44% sont sans logement personnel depuis plus de 6 mois.

Enfin, huit sur dix n'ont pas de revenus du travail ou de stage.

II.2 / Caractéristiques générales des personnes accueillies (hors urgence)

Plus de 18 000 personnes accueillies dont près de 5 000 mineurs

En 2008, sont donc hébergées un peu plus de 18 000 personnes parmi lesquelles 13 352 adultes majeurs et 4 793 mineurs, avec une part à peu près équivalente d'hommes et de femmes parmi les adultes.

Cependant la part des hommes augmente avec l'âge (72,8 % des 60 ans ou plus).

On note la jeunesse de cette population, avec une moyenne d'âge de 28,3 ans - voire 36,5 ans quand l'on met de côté les enfants accompagnant les adultes :

- un adulte sur cinq est âgé de 18 à 24 ans
- 4,6 % sont des personnes âgées de 60 ans ou plus représentent (cf. tableau 9).

Six hébergés sur dix sont des isolés

Près de six adultes sur dix présents au 15 décembre

2008 sont des personnes isolées.

Les personnes accompagnées d'enfants représentent près de 30% de cette population, soit, pour les deux tiers, des familles monoparentales.

Plus de la moitié des adultes sont étrangers et non ressortissants de l'Union européenne, dont plus d'un quart de demandeurs d'asile,

Plus de 20 % du public accueilli ne dispose d'aucune ressource...

... alors que 35 % des adultes enquêtés perçoivent un revenu du travail ou de stage, 24,7 % touchent le RMI, le RSA ou l'API.

Les allocations familiales sont perçues par 12,7 % d'entre eux.

Trois adultes hébergés sur dix ont un contrat de travail ou travaillent à leur compte.

Plus de deux sur dix sont au chômage.

Une personne sur cinq est dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle. C'est le cas notamment de 67,3 % des adultes en CADA (cf. tableau 10).

Près d'un tiers des adultes ont une qualification d'employé, et un cinquième, celle d'ouvrier.

15,4 % n'ont jamais travaillé.

Un peu plus de la moitié des hébergés bénéficient de la couverture maladie universelle couplée à la complémentaire (CMU-C). 22,0 % disposent de la sécurité sociale.

Comment arrive-t-on en hébergement social ?

Dans 28,6 % des réponses sur la situation antérieure, on trouve l'hébergement d'urgence.

Plus de deux adultes sur dix ont déclaré avoir été logés ou hébergés chez des amis ou par de la famille.

Une personne sur dix vient de la rue ou d'un hébergement de fortune.

Seulement, 5,7 % des adultes accueillis disposaient de leur propre logement avant leur entrée dans un établissement social. Ils étaient 11% à l'échelle nationale (cf tableau 11).

85,7 % des personnes étaient logées ou hébergées en Île-de-France : 79,3 % étaient dans le même département et 20,7 % dans un autre.

TABLEAU 11 : Motif d'admission et hébergement antérieur des adultes hébergés

En %	Accueil mère enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais	CPH	CADA	Ensemble
Motif d'admission							
Sortir de la rue	4,0	17,8	37,3	9,8	9,4	0,0	18,2
Sortie de structure	16,8	30,2	17,5	45,4	51,0	1,4	22,4
Perte de logement, logement insalubre ou en surpeuplement	7,3	9,6	7,5	14,1	0,0	0,0	7,4
Sortie de service psychiatrique, de prison ou d'autres institutions	7,4	12,7	7,1	11,0	0,0	0,0	8,6
Violence ou rupture conjugale	12,2	9,5	4,4	2,8	0,0	0,0	6,3
Rupture familiale	31,7	9,2	8,3	6,7	0,0	0,0	8,2
Demande d'asile	0,0	1,3	1,2	0,5	1,6	98,5	18,3
Autre	20,7	9,7	16,7	9,7	38,0	0,1	10,6
Hébergement ou logement antérieur							
Locataire, accédant à la propriété ou propriétaire d'un logement non HLM	2,3	4,2	5,0	6,5	0,0	0,0	3,6
Locataire d'un logement HLM	0,9	3,9	2,0	3,0	0,0	0,0	2,5
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	33,5	21,0	25,5	12,5	0,0	13,7	20,7
Accueil dans un établissement de la protection de l'enfance ou accueil par une assistante familiale	8,5	0,7	0,0	0,7	0,0	0,6	0,9
Établissement médical ou pénitentiaire	1,8	7,2	3,8	6,0	0,0	0,0	4,7
Hébergement social hors urgence ou logement adapté	10,5	14,4	8,2	28,0	34,4	8,3	12,6
Hébergement d'urgence	15,9	27,0	24,8	17,0	19,3	45,3	28,6
Hébergement de fortune, mobile, sans abri	2,8	8,5	14,7	6,3	10,4	2,4	8,6
Autre type d'hébergement ou de logement	15,9	9,1	6,4	18,0	3,1	7,3	8,8
Inconnu	8,0	3,9	9,4	2,0	32,8	22,5	9

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France, personnes de 18 ans ou plus hébergées au 15 décembre 2008, hors hébergement d'urgence

TABLEAU 12 : Durée de séjour et destination à la sortie des adultes hébergés

	Accueil mère- enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais - Résidences accueil	CPH	CADA	Ensemble
Durée de séjour (en mois)							
Entré et sorti dans le même mois	0,8	9,6	19,3	0,0	0,0	0,6	11,2
Entre 1 et 3 mois	6,2	22,0	30,3	2,8	1,0	4,8	21,8
Entre 4 et 6 mois	3,5	9,3	8,4	6,6	4,9	4,8	8,2
Entre 7 et 11 mois	3,0	5,6	4,1	0,0	3,9	3,9	4,8
Entre 1 et 2 ans	67,0	46,3	35,9	48,3	68,6	67,5	46,4
3 ans ou plus	19,5	7,3	2,1	42,3	21,6	18,3	7,7
Destination à la sortie							
Locataire, accédant à la propriété ou propriétaire d'un logement non HLM	4,7	9,7	5,2	6,1	2,0	9,0	7,9
Locataire d'un logement HLM	46,0	19,5	11,7	52,3	76,5	9,1	17,3
Foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants ou résidence sociale	1,3	5,8	3,9	0,0	0,0	8,9	5,3
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	20,0	11,6	10,3	7,4	6,9	14,3	11,7
Hébergement à caractère social (hors urgence)	5,9	17,2	16,3	0,0	2,9	24,3	17,2
Autre établissement (de santé, pour personnes âgées, pénitencier...)	2,8	6,3	6,1	8,7	0,0	0,3	5,3
Hébergement d'urgence	6,8	4,6	10,8	1,3	1,0	12,3	7,6
Hébergement de fortune, mobile ou sans- abri, destination inconnue ou non précisée	12,5	24,9	35,0	14,4	9,8	21,4	27,1
Décès	0,0	0,4	0,7	9,7	1,0	0,4	0,6

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France, personnes de 18 ans ou plus sorties d'hébergement au cours de l'année 2008, hors hébergement d'urgence

Des motifs d'admission multiples

Le recensement des motifs d'admission des adultes indique que 22,4 % sortent d'une autre structure d'hébergement et 18,2 % de la rue.

Parmi les autres motifs indiqués, on note 8,2 % des personnes qui sont privées de leur logement antérieur plus ou moins brutalement suite à une rupture familiale, 6,3 % suite à des violences conjugales ou une expulsion, 4,2% suite à une rupture de bail ou une vente.

La demande d'asile représente 18,3 % des cas mais elle concerne essentiellement les CADA (cf. tableau 11).

Une durée de séjour moyenne en établissement de 11 mois...

...allant d'un mois à plus de trois ans selon les cas : c'est ainsi qu'un adulte sur trois quitte l'établissement avant 3 mois de séjour, un sur 10 dès le premier mois.

45,9 % des adultes sortis d'un établissement y ont passé moins d'un an et ceux qui sont sortis après plus de 3 ans de séjour représentent 7,7% des sorties.

Un sortant sur quatre accède à un logement...

... dont près des deux tiers à un logement HLM. C'est souvent le cas après une longue durée de séjour, notamment dans les centres d'accueil mère-enfant, les maisons relais et les CPH.

A la sortie, les adultes se retrouvent :

- pour 17,2 % d'entre eux dans un autre hébergement à caractère social
- pour 11,7 %, logés ou hébergés gratuitement par de la famille ou chez des amis.

Une part mineure est orientée vers un FJT, un FTM, une résidence sociale ou un autre type d'établissement spécialisé (cf. tableau 12).

Plus d'un tiers des adultes accueillis se retrouvent à la rue, en hébergement d'urgence ou sans destination connue de l'établissement à leur sortie...

... soit 35 % des sortants qui quittent les établissements sans marquer d'étape significative dans leur parcours résidentiel.

Plus précisément, 7,6 % réintègrent un hébergement d'urgence, alors que plus de 27 % sont à nouveau en situation très précaire, sans-abri, en hébergement de fortune ou quittent l'établissement d'accueil sans destination précise ou connue à la fin de leur séjour. Ces situations illustrent plus particulièrement les sorties des autres centres d'accueil et des CADA.

Parmi les adultes sortis au cours de l'année 2008, on note une part de salariés sous contrat non aidé à durée indéterminée (19,0 %) ou au chômage (15,4 %), mais l'activité est inconnue dans 18,2% des cas (cf. tableau 12).

II.3 / Les caractéristiques des personnes accueillies par établissement

Le profil des publics accueillis diffère selon les différents types d'établissements. Ce chapitre traite des caractéristiques des publics accueillis en CHRS, autres centres d'accueil, accueil mère-enfant, maisons-relais, CADA et CPH (cf. encadré 2).

Dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale...

... on dénombre 6 355 adultes et 2 405 enfants ou adolescents de moins de 18 ans, soit 4 enfants pour 10 adultes.

Le profil de ce public ne se distingue pas du profil moyen des personnes hébergées.

Ainsi, les femmes représentent environ 30 % des 45 ans ou plus.

La majorité des adultes accueillis sont des personnes isolées, et 29,1% sont des personnes accompagnées d'enfants.

Neuf adultes sur dix en CHRS participent financièrement à leur hébergement, en fonction de leurs ressources.

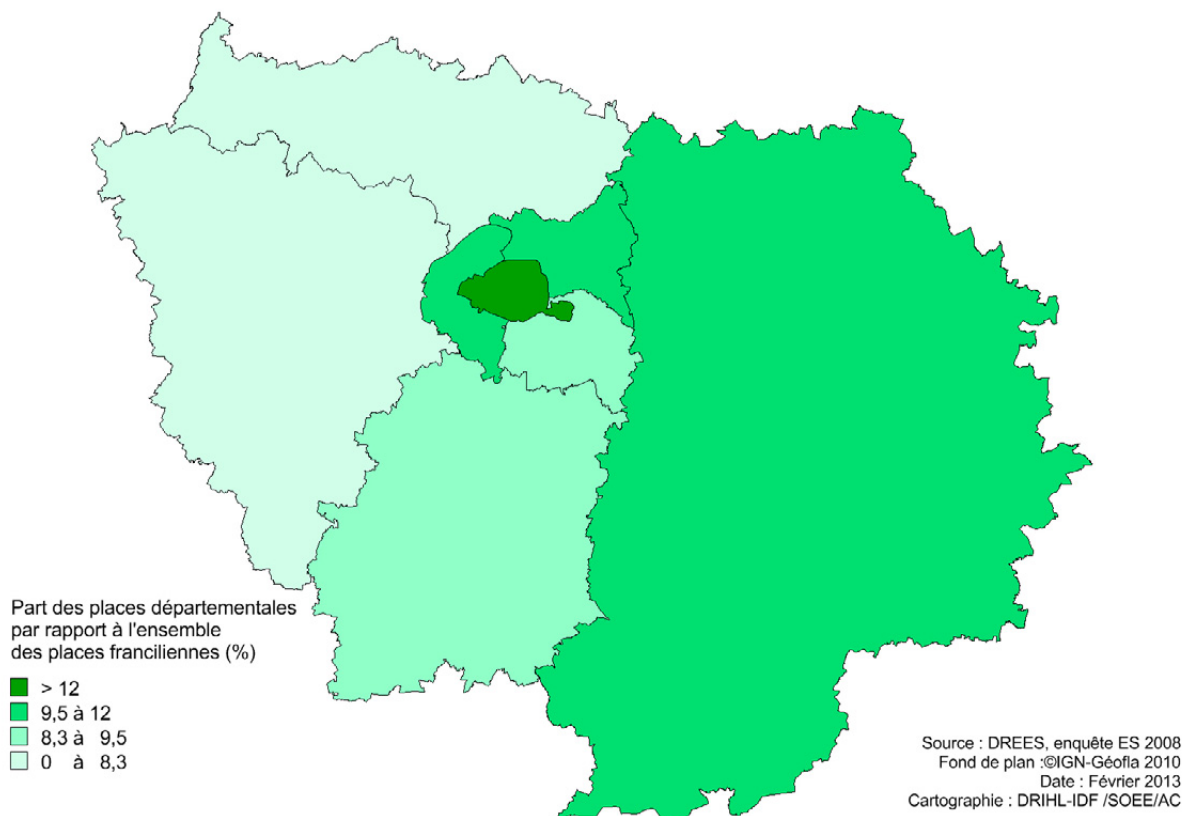
Pour les motifs d'admission, c'est la sortie d'une structure d'hébergement qui est citée le plus souvent (pour 30,3% des hébergés), puis le besoin de sortir de la rue (17,8 %), les ruptures familiales ou conjugales (18,7 %) et pour 12,7 % la sortie d'établissements plus spécialisés (établissements pénitenciers ou psychiatriques).

Avant leur entrée, les adultes accueillis en CHRS ont connu des situations de logement ou d'hébergement similaires à celles recensées sur l'ensemble des établissements, notamment l'hébergement d'urgence (27 % des cas). Et plus de deux adultes hébergés sur dix étaient logés ou hébergés chez des amis ou par la famille.

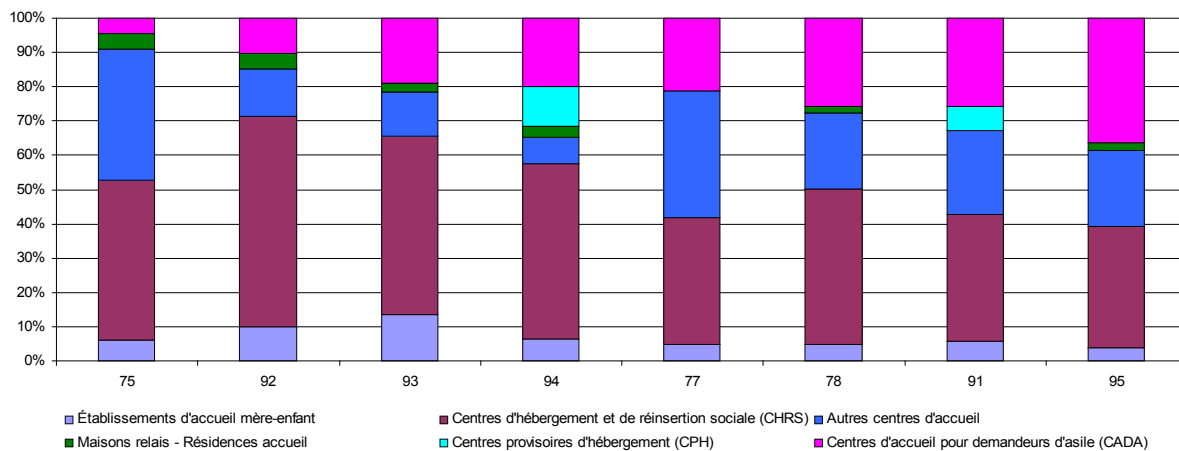
La durée de séjour moyenne est de 11 mois : près de la moitié des personnes sorties en 2008 ont passé moins d'un an dans l'établissement.

29,2 % des adultes hébergés sortent pour un logement personnel, quand 29,5% retournent à la rue, ou sont orientés vers un établissement d'urgence, ou encore n'ont pas de destination connue.

Carte 1 : Répartition des places d'hébergement et d'accueil franciliennes par département



Graphique1 Répartition dans les départements franciliens des places par type d'établissement



Source : DREES, enquête ES 2008

Dans les autres centres d'accueil...

...on compte 3 215 adultes et 547 enfants accueillis soit 2 enfants pour 10 majeurs.

Ce sont les établissements qui accueillent le public le plus masculin, soit 59,6 % de la population hébergée (cf. tableau 9).

La population y est plus âgée que celle des autres établissements pour adultes et familles en difficulté sociale. Plus d'un tiers des personnes ont 45 ans ou plus et la part des 60 ans ou plus est notamment deux fois plus importante que parmi la moyenne des établissements (8,7 % du public accueilli).

Plus de trois adultes sur quatre accueillis sont des personnes isolées tandis que les familles monoparentales représentent 11,5 % du public.

Le motif d'admission le plus souvent rencontré est de **sortir de la rue** (37,3% des cas), alors qu'un quart du public accueilli était logé ou hébergé par de la famille ou chez des amis, et un autre quart résidait en hébergement d'urgence.

Les séjours sont de très courte durée au regard de la situation dans les autres établissements : le temps passé en moyenne est de 6 mois et près de la moitié des adultes accueillis sont restés moins de 3 mois. 62,1 % de sortants restent moins d'un an.

Une sortie sur deux se fait vers la rue, l'urgence ou une destination inconnue, constat que la sortie d'établissement est particulièrement difficile. Seuls 16,9 % des sortants accèdent à un logement personnel, 35 % retournent à la rue ou en hébergement de fortune et 10 % sollicitent un hébergement d'urgence. Et entre ces deux extrêmes, les personnes s'orientent souvent vers un nouvel établissement social (pour 16,3 % d'entre eux).

Dans les centres d'accueil mère-enfant...

... le public est constitué de jeunes mères isolées accompagnées d'enfant en bas âge ou des femmes enceintes, étrangères dans un cas sur deux. On dénombre 647 personnes de 18 ans ou plus.

Leur moyenne d'âge est de 24,6 ans et elles ont toutes moins de 45 ans. Plus de six sur dix ont moins de 24 ans. La moyenne d'âge des 747 mineurs qui les accompagnent est inférieure à 3 ans. Cela représente plus d'un enfant par femme (1,2 par femme).

Plus de la moitié de ces femmes sont étrangères non ressortissantes de l'Union européenne, cependant les trois quarts ne sont ni demandeuses d'asile, ni réfugiées statutaires.

Les jeunes mères accueillies sont plus actives que la moyenne : plus d'un tiers d'entre elles disposent d'un contrat de travail et près d'un autre tiers est en recherche d'emploi.

45 % touchent un revenu issu du travail ou d'un stage et 76,3 % perçoivent le RMI, le RSA ou l'API.

La quasi-totalité participe financièrement à leur hébergement (cf. tableau 10).

Les ruptures familiales ou conjugales sont les motifs les plus fréquemment invoqués lors de l'entrée, soit une part de 43,9 % (cf. tableau 11).

Plus d'un tiers d'entre elles étaient précédemment hébergées ou logées par de la famille ou chez des amis, et seulement 15,9% viennent d'un établissement d'hébergement d'urgence.

La durée de la prise en charge dans les centres maternels est de 6 mois renouvelables, sans devoir dépasser 3 ans. On constate donc que la durée moyenne de séjour est plutôt longue, soit 1 an et 7 mois à la sortie.

13,5 % sortent au cours de la première année de séjour.

A leur sortie, la moitié des femmes hébergées retrouve un logement et pour la quasi-totalité un logement HLM. Une sur cinq est hébergée par de la famille ou chez des amis.

6,8 % d'entre elles doivent solliciter un hébergement d'urgence, quand plus d'une femme sur dix retourne à la rue ou quitte l'établissement sans préciser sa destination.

Dans les maisons relais...

... la population est plus masculine et plus âgée qu'en moyenne avec une prédominance de personnes isolées.

Sur les 592 adultes dénombrées, six sur dix sont des hommes et cette prédominance masculine s'accroît avec l'âge.

Il y a peu de mineurs (52, soit 8,1%).

La moyenne d'âge est relativement élevée (46,6 ans), et 59,1 % des personnes accueillies ont 45 ans ou plus. La part des 60 ans ou plus est trois fois supérieure à celle de l'ensemble du public des établissements.

Trois adultes sur quatre sont des personnes isolées. Les familles monoparentales représentent 11,5 % de la population accueillie.

Des séjours de longue durée qui permettent, pour six sorties sur dix, l'accès au logement.

Ce sont dans les maisons relais que les durées de séjour observées sont les plus longues : la durée moyenne en établissement est de près de 3 ans, et 42,3 % des résidents sont présents depuis plus de 3 années consécutives.

Pour 58,6 % des cas, la sortie se fait vers un logement personnel. La part des retours à la rue ou à l'urgence est faible (1,3 % et 8,7 %) (cf. tableau 12).

Encadré 2 : Circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais

La présente circulaire a pour but d'engager le développement d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion. Elle doit leur permettre une réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté.

Concrètement il s'agit de répondre aux besoins des personnes qui sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent, du fait de leur isolement social et affectif, trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement individuel autonome.

Dans cet esprit, une circulaire en date du 21 avril 1997 a lancé le programme expérimental de création de « pensions de familles » sur la base d'un appel à projets.

L'appel à projets prévoyait que ces maisons relais, dénommées alors pensions de famille, qui constituent une modalité particulière de résidence sociale, devaient permettre de stabiliser ces personnes dans un habitat durable de type communautaire et de petite taille.

L'évaluation positive de l'expérimentation, tant dans ses dimensions sociales qu'économiques, permet d'envisager le lancement d'un programme beaucoup plus ambitieux, conduisant à la création sur l'ensemble du territoire national d'environ deux cents maisons relais d'une capacité moyenne de 25 places, soit un total de 5 000 places. L'implantation des projets s'inscrira dans une analyse des besoins relevant des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

I. Objectifs et cadre réglementaire des maisons relais

La maison relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Les maisons relais s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Il est important de rappeler que la maison relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

II. Caractéristiques des maisons relais

Il s'agit de structures de taille réduite, associant logement privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes, qu'il convient de rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire.

Le motif principal d'admission est la sortie d'une structure d'hébergement (45,4 % des cas) mais également la perte de logement ou un logement surpeuplé ou insalubre (près de deux cas sur dix).

Antérieurement, ces résidents étaient pour près d'un tiers d'entre eux dans un autre hébergement social hors urgence et pour seulement 17 % dans un hébergement d'urgence.

Dans les CADA...

2 351 adultes et 914 mineurs étaient accueillis en centres d'accueil pour demandeurs d'asile.
Près d'une personne sur trois a moins de 18 ans.

L'admission dans ces établissements fait suite à une demande d'asile, venant d'étrangers non ressortissants de l'Union Européenne.

Plus des trois quarts des adultes sont donc des demandeurs d'asile, mais 18,8 % sont des réfugiés statutaires et 3,3 % ont été déboutés du droit d'asile.

Un quart des personnes accueillies sont accompagnées d'enfant(s), soit près de 26%, dont plus de la moitié sont en couple .

Les adultes sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble de la population hébergée en 2008. 67 % sont âgés de 25 à 44 ans.

Deux adultes sur cinq ne disposent d'aucune ressource. Du fait de leur statut, 63,7 % des résidents sont dans l'impossibilité administrative de travailler.
Seuls 5,9 % perçoivent un revenu du travail ou de stage.

La durée de séjour moyenne à la sortie est de 18 mois et les sortants ont passé en moyenne 1 an et 7 mois en CADA. 14,1 % du public quitte l'établissement avant moins d'un an et 85,8% au-delà.

Les adultes accueillis en CADA viennent pour une part conséquente (plus de 45%) d'un hébergement d'urgence et, pour plus d'un sur cinq, les conditions antérieures de logement ou d'hébergement sont inconnues.

L'accès au logement est assez peu fréquent : il concerne 18,1 % des sortants. Une large part du public hébergé doit sortir des établissements sans solution (plus de 33 %). Et ils sont plus nombreux qu'ailleurs (12,3 % des sortants) à être dirigés vers un hébergement d'urgence (cf. tableau 12).

Le résultat des démarches juridiques engagées influence le parcours résidentiel des demandeurs d'asile.

Les déboutés du droit d'asile deviennent souvent sans-abri ou s'orientent vers un hébergement d'urgence, alors que les réfugiés statutaires pourront plus facilement accéder à un logement ordinaire ou à un hébergement social hors urgence.

78,5 % de ceux qui obtiennent le statut de réfugiés et passent par un CPH accèdent à un logement personnel à la sortie.

Dans les CPH...

Les personnes accueillies dans les centres provisoires d'hébergement sont 320, soit 192 adultes et 128 enfants ou adolescents de moins de 18 ans (soit 40%).

Six adultes sur dix sont des femmes.

Ce sont principalement des réfugiés statutaires (81,7 % d'étrangers non ressortissants de l'Union Européenne). Il y a moins d'isolés que dans les autres types d'établissements d'hébergement.

Plus de la moitié des personnes sont accompagnées d'enfants et 69,6 % sont en couple.

Les résidents dont l'hébergement antérieur est connu étaient accueillis précédemment en CADA (42,2 %) ou en hébergement d'urgence (43,1 %).

La durée moyenne de séjour observée à la sortie est de 19 mois.

78,5 % des adultes accèdent ensuite à un logement personnel.

TABLEAU 13 : Répartition du personnel en équivalent temps plein par fonction principale exercée

En %	Accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais	CPH	CADA	Ensemble
Personnel de direction	11,3	15,0	14,1	5,9	27,7	19,1	14,4
Personnel des services généraux	22,8	33,9	29,6	33,2	15,8	13,6	29,5
Personnel d'encadrement sanitaire et social	7,6	7,1	7,6	9,6	23,7	8,6	7,5
Personnel éducatif, pédagogique et social	35,5	41,2	37,9	46,6	31,6	57,3	40,6
Personnel médical	0,6	0,1	0,7	0,0	0,0	0,2	0,3
Psychologues et personnel paramédical	21,6	2,2	8,9	1,8	1,2	1,0	7,0
Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs	0,6	0,5	0,3	2,9	0,0	0,3	0,5
Inconnue	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de personnels en ETP	863	2540	1190	77	25	339	5034
Taux d'encadrement*	0,5	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,7

Source : DREES, enquête ES 2008

Champ : Île-de-France

*nombre d'ETP/ nombre de places

ENCADRE 3 : Des bénévoles dans un tiers des établissements

30,6 % des établissements enquêtés dans ES 2008 déclarent avoir recours à des bénévoles.

42,7 % des autres centres d'accueil et 39,0 % des CADA sont dans ce cas.

En 2008, 1 316 bénévoles ont ponctuellement apporté leur aides aux établissements, en complément des la présence régulière des 5 943 salariés (5 034 ETP).

Les bénévoles exercent majoritairement dans les autres centres d'accueil. En effet, sur les 1 316 bénévoles qui sont intervenus au cours du mois de décembre dans les établissements, 76,6 % d'entre eux sont intervenus dans les autres centres d'accueil (cela représente 1 008 bénévoles).

Les établissements déclarent faire appel aux bénévoles pour différentes missions. Ces missions sont le plus souvent des missions d'éducation, de restauration ou encore de l'accompagnement, des visites et du suivi social des personnes accueillies.

ENCADRE 4 : L'enquête ES 2012

L'enquête ES 2012 porte sur les données à décembre 2012 pour la description de l'ensemble des structures, des personnels et des personnes accueillies, exceptées celles accueillies en urgence. Pour ces dernières, l'enquête a lieu la nuit du 4 au 5 février 2013. L'intégralité des thèmes de l'enquête ES 2008 sont repris. Certaines questions ont été modifiées afin d'améliorer la réponse et le champ de l'enquête a été élargi au dispositif d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile (AUDA-ATSA), aux foyers de travailleurs migrants (FTM) et aux foyers de jeunes travailleurs (FJT).

III / LE PERSONNEL des STRUCTURES

Le secteur enquêté emploie 5 943 personnes, se traduisant par 5 034 équivalents temps plein (ETP).

En moyenne, l'effectif des établissements est d'un peu plus de 14 personnes, soit 12 ETP.

Dans les centres d'accueil mère-enfant, cela représente près du double, soit 23,4 ETP par établissement.

Les femmes représentent plus de six salariés sur dix.

Le personnel des centres d'accueil mère-enfant est le plus féminin (près de 80 % de femmes).

La parité des personnels est plus représentée dans les autres centres d'accueil.

Des taux d'encadrement variables

Le taux d'encadrement des établissements (rapport entre le nombre d'ETP et le nombre de places dans l'établissement) varie selon les différents types de structures et leur taille.

Dans les centres d'accueil mère-enfant, il représente un ETP pour deux places. Ce ratio est de un pour cinq places dans les autres centres d'accueil, et de un pour dix places ou plus dans les CADA et CPH (0,10 et 0,07 ETP par place).

Les petits établissements, dont la capacité est inférieure à 20 places, ont des taux d'encadrement supérieurs à la moyenne.

Un âge moyen de 42 ans.

15,9 % du personnel est âgé de plus de 55 ans, près de 3 personnes sur dix ont entre 45 et 55 ans, et un peu moins d'un travailleur sur quatre est âgé de 25 à 35 ans.

Agents de service, éducateurs, surveillants de nuit sont les professions les plus représentées

Les fonctions exercées au sein des établissements du dispositif forment cinq catégories principales de personnel :

- personnel de direction
- personnel des services généraux
- personnel d'encadrement sanitaire et social
- personnel éducatif, pédagogique et social
- personnel médical, paramédical et psychologues

Les catégories les plus représentées sont le personnel éducatif, pédagogique et social, suivi par le personnel des services généraux.

Le personnel éducatif, pédagogique et social représente 36,7% de l'ensemble, il est très présent (85 % de temps

plein), avec une part importante d'éducateurs spécialisés (30 %).

Dans le personnel des services généraux (trois employés sur dix), on trouve 37 % d'agents de service et 25% de surveillants de nuit (cf. tableau 13).

Dans les maisons relais, ces deux types de personnels sont plus présents, soit 40 % de l'effectif.

Dans les CADA, le personnel éducatif, pédagogique et social dépasse la moitié de l'effectif, tandis que le personnel des services généraux est peu présent.

Les centres d'accueil mère-enfant se distinguent des autres établissements par la présence très marquée de personnel paramédical et de psychologues (22% contre 7% dans les autres structures) (cf. tableau 13).

L'ancienneté dans l'établissement

L'ancienneté moyenne du personnel est de 5 ans.

Une personne sur cinq travaille dans l'établissement depuis moins de 1 an et plus d'une sur quatre entre 1 an et 3 ans.

Ces proportions sont encore plus importantes pour les catégories autres centres d'accueil et maisons relais - puisque respectivement 64,1 % et 66,5 % du personnel y travaillent depuis moins de 3 ans.

Dans les centres d'accueil mère-enfant, l'ancienneté du personnel est plus marquée : 46 % ont plus de 5 ans de présence.

Un personnel très présent

Sept personnes sur dix travaillent à temps plein dans les établissements enquêtés.

Ce taux atteint près de 75 % dans les centres d'accueil mère enfant et plus de 95 % dans les centres provisoires d'hébergement.

Dans les maisons relais, le personnel exerçant à plein temps ne dépasse pas les 55%.

Le personnel médical est peu présent, car il assure des permanences ou des visites concentrées sur une journée déterminée à l'avance (54,1 % moins d'un jour par semaine).

Par ailleurs, de nombreux bénévoles apportent régulièrement leur concours dans les structures, notamment dans les autres établissements d'accueil.

Pour conclure, on notera que cette analyse issue de l'enquête ES 2008 permet d'avoir une photographie assez complète et précise à mi-décembre 2008 du dispositif d'hébergement francilien.

Elle donne une image à la fois des publics accueillis dans les différentes structures, des caractéristiques du dispositif et de ses modes d'organisation.

Si parfois, les résultats surprennent par rapport à ce qu'on pourrait attendre en vertu des règles qui encadrent le dispositif, c'est que la réalité, et notamment la tension forte qui s'exerce sur l'ensemble des structures, génère des adaptations.

Dans la perspective du suivi et de pilotage de la question de l'hébergement, les traitements et les analyses présentés ici seront utiles à l'exploitation de l'enquête ES 2012 (en cours), notamment pour appréhender les évolutions des différentes caractéristiques du dispositif.

GLOSSAIRE

AHI	Accueil Hébergement Insertion
ALT	Allocation de Logement Temporaire
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CNAF	Caisse National des Allocations Familiales
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DREES	Direction de la Recherche de l'Évaluation et des Statistiques
ES	Établissements sociaux
ETP	Équivalent temps plein
FJT	Foyer jeunes travailleurs
FTM	Foyer travailleur migrant
GIP	Groupement d'Intérêt Public
LHSS	Lit halte soins santé
PARSA	Plan d'Action Renforcé pour les Sans-Abri
PCS	Plan de Cohésion Sociale
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

■ HÉBERGER

pour répondre à l'urgence
et évaluer les situations ■

SE LOGER

CONSTRUIRE

HABITER MIEUX